



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

Délibération N°50/2023

Désignation des membres de la Commission Permanente

531

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 septembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Philippe VISERY, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Yucel KISA, Caroline VABRE (pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME), Frédérique GASSE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Exposé :

Madame Jacqueline RUAULT, a fait part de sa démission en juillet dernier. Elle avait été élue par l'assemblée en qualité de titulaire de la commission permanente.

La Commission Permanente a été créée par délibération n° 197/2020 en date du 1^{er} septembre 2020 puis modifiée par délibération n° 43/2021 à la suite de la démission d'un membre.

La composition de la commission permanente est à ce jour la suivante :

Titulaires

- Madame Nadine CHOLIN
- Madame Jacqueline RUAULT
- Monsieur Yucel KISA
- Madame Valérie VERDIER

Suppléants

- Madame Silvia COUSIN
- Madame Frédérique GASSE
- Madame Régine-Françoise MAILLET
- Madame Sophie WILLEMIN

Afin de pourvoir au remplacement de Jacqueline RUAULT, et conformément au règlement intérieur et son article 23, s'agissant des modalités de votes, il convient de nommer un nouveau membre.

En l'absence d'autres candidatures, je vous propose la candidature de Philippe VISERY et de procéder au vote à main levée.

A l'unanimité le Conseil accepte le vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 14
Suffrages exprimés : 14
Nombre d'abstention : 0
Majorité absolue : 9

Monsieur Philippe VISERY a obtenu 14 voix.

Monsieur Philippe VISERY ayant obtenu la majorité absolue, est désigné titulaire de la Commission permanente.

Ainsi délibérer,

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le

et affichage le 08 SEP. 2023

15 SEP.



Mounir CHAKKAR